



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 6

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action pluriannuel en faveur de l'Afrique subsaharienne 2024 - 2025

Document d'action Zones frontalières pacifiques et résilientes III

**PLAN D'ACTION PLURIANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail pluriannuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi qu'au sens de l'article 23 du règlement IVCDCI – Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'action

<b>1. Titre CRIS/OPSYS Acte de base</b>	Zones frontalières pacifiques et résilientes III Numéro référence opérationnelle OPSYS: ACT-62316  Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde)/de la décision d'association outre-mer/du règlement instituant un instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire
<b>2. Initiative «Équipe Europe»</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée aux endroits suivants:  Fenêtre Afrique de l'Ouest : <ul style="list-style-type: none"><li>- Burkina Faso<sup>1</sup>: communes de Pama et de Kompienga dans la province de la Kompienga (Région de l'Est), Yargatenga, Sangha, Soudougui dans la province du Koulpélgo (Région du Centre Est)</li><li>- Togo: préfectures de Cinkassé, de Tône, de Kpendjal, de Kpendjal Ouest et de Tandjoaré dans la région des Savanes au Togo</li><li>- Bénin : communes de Matéri, Tanguiéta, Cobly, Boukombé, Natitingou dans le département de l'Atacora</li></ul> Fenêtre Afrique Centrale : <ul style="list-style-type: none"><li>- en République centrafricaine dans 6 préfectures : Ouham-Pendé, Lim-Pendé, Bamingui-Bangoran, Vakaga, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadei</li><li>- au Tchad dans 9 provinces : Logone-Occidentale, Logone-Orientale, Mayo Kebbi Ouest, Mayo Kebbi Est, Sila, Tandjile, Mandoul, Moyen-Chari, Salamat</li><li>- au Cameroun dans 2 départements : Sangha-Mbaere, Adamaoua</li><li>- et au Soudan<sup>2</sup> dans 3 États : Darfour du Sud, Darfour-Central et Darfour-Occidental</li></ul>

<sup>1</sup> Une approche différenciée sera adoptée au Burkina Faso, en suivant les développements sécuritaires et de la transition politique (approche communautaire à la sécurité, aucun soutien financier aux autorités centrales, possibilité de travail au cas par cas avec les autorités locales).

<sup>2</sup> L'inclusion du Soudan dans cette action se fera sous réserve d'une évolution positive de la situation sur le terrain. Aucun engagement avec les autorités soudanaises (y compris dans la région du Darfour) n'est possible pour l'instant.

	Les régions mentionnées sont indicatives. Les zones d'intervention finales pour chacune des fenêtres seront confirmées au cours de la phase de démarrage.			
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel (PIP) pour l'Afrique Sub-Saharienne 2021-2027			
<b>5. Lien avec les objectifs/résultats attendus du (des) PIP concernés</b>	Domaine prioritaire 2 « Gouvernance, paix et sécurité, culture », résultat 2.7 : Amélioration de la prévention et de l'atténuation de l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières.			
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>				
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	152 - Conflits, paix et sécurité			
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal (1 uniquement): ODD 16: Paix, justice, institutions efficaces Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles: Pas de pauvreté ; ODD 5 : Égalités entre les sexes ; ODD 8 : travail décent et croissance économique ; ODD 10 : Inégalités réduites ; ODD 12 : Consommation et productions responsables ; ODD 13 : Changements climatiques ; ODD 15 : Vie terrestre ; ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.			
<b>8. a) Code(s) CAD</b>	Code CAD 15220 – Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits – 65% Code CAD 16050 - Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base – 15% Code CAD 41010 - Politique de l'environnement et gestion administrative – 15% Code CAD 41030 - Diversité biologique – 5%			
<b>8. b) Principal canal d'acheminement</b>	Non-Governmental Organisations (NGOs) and Civil Society - 20000			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Éducation <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
<b>10. Marqueurs</b> (À partir du formulaire CAD)	<b>Objectif général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et balises</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Transformation numérique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique compétences numériques services numériques	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Connectivité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	connectivité numérique énergie transports santé éducation et recherche	OUI <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Migration @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire (ligne et poste budgétaire): 14.020120: 22 5000 000EUR 14.020121: 15 000 000 EUR Coût total estimé: 37 500 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 37 5000 000EUR			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Type de financement</b>	<b>Gestion directe</b> par: - Subventions - Marchés publics			

## 1.2 Résumé de l'action

Les zones frontalières d'Afrique subsaharienne sont souvent caractérisées par des mouvements de population, de bétail, de marchandises, de ressources naturelles, mais aussi par des trafics illégaux. Ces zones, lorsqu'elles sont

associées à l'insécurité, aux conflits, aux impacts des changements climatiques, à la pauvreté, ou à l'isolement par rapport à l'État central, peuvent progressivement se muer en foyers d'instabilité, entraînant d'importants déplacements forcés. Ceci est notamment le cas du Sahel, en raison des développements politiques et de l'expansion récente de l'extrémisme violent dans les États du littoral du golfe de Guinée, ainsi que de l'Afrique centrale, qui a entraîné des déplacements forcés internes et transfrontaliers. Il est important également de souligner les liens de l'extrémisme violent avec les mouvements de transhumance transfrontalière.

Cette action vise à prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux en améliorant la résilience et la cohésion sociale des communautés transfrontalières. Pour ce faire, une approche intégrée sera appliquée, permettant de renforcer la gouvernance locale autour des ressources (y compris les aires protégées), en promouvant le dialogue et la médiation d'une part, et d'autre part en facilitant l'accès aux services sociaux et marchands, notamment en renforçant les filières porteuses. Il y aura deux fenêtres subrégionales :

#### Fenêtre Afrique de l'Ouest :

L'action vise à prévenir et à atténuer l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Elle interviendra sur deux principaux domaines.

Le premier domaine consiste à soutenir les dynamiques transfrontalières de vigilance communautaire autour des ressources naturelles, de la transhumance, de l'insécurité et de la cohésion sociale. Il s'agira de renforcer les cadres institutionnels de coopération transfrontalière et d'échanges entre les acteurs locaux, d'accompagner la mise en place d'outils territoriaux transfrontaliers intégrés et de soutenir le développement d'initiatives transfrontalières dans ces différents domaines. Il permettra également d'accroître les compétences et les moyens d'actions des organisations de la société civile en matière de citoyenneté et d'implication dans les actions de développement et favorisera les échanges entre les acteurs de la société civile et les autorités locales.

Le deuxième domaine est relatif à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, aux services marchands d'intérêt transfrontalier, la productivité durable et la valorisation des filières agro-pastorales et halieutiques. Il s'agit ici de la réalisation d'infrastructures et de services sociaux de base dans les zones de déficit majeur, y compris dans les communes d'accueil des personnes déplacées. Les infrastructures sont celles pouvant renforcer les dynamiques commerciales et économiques transfrontalières et des aménagements agropastoraux en soutien à la valorisation des filières. Cet axe devra être mise en œuvre en complémentarité avec les initiatives en cours, par exemple dans le cadre du programme PRADEP-AOS<sup>3</sup>. Un dernier volet dans cet axe développera des mécanismes d'appui et d'accompagnement à la valorisation des chaînes de valeur intégrées pour la création d'emplois et de revenus au profit des femmes et des jeunes.

#### Fenêtre Afrique Centrale :

Cette action vise à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité et des conflits en Afrique centrale, dont particulièrement les flux de transhumance, en améliorant la résilience des communautés transfrontalières, en renforçant la sécurité locale et frontalière et promouvant le dialogue local, la médiation et la coopération transfrontalière, en s'appuyant sur l'approche nexus paix-pastoralisme-conservation. Cette action part de la République centrafricaine comme pays de transit et « déversoir » du bétail des pays voisins (Cameroun, Tchad et Soudan)<sup>4</sup> en visant à renforcer les capacités de prévention/gestion des litiges agro-sylvo-pastoraux dans les zones transfrontalières des 4 pays cibles.

Afin de rendre possible et d'optimiser l'établissement d'accords locaux autour des pratiques agricoles et pastorales, de l'utilisation commune des espaces et des ressources naturelles, l'action visera à rompre la dichotomie agriculteurs sédentaires autochtones ayants droit / éleveurs transhumants indigènes, grâce au renforcement des relations (1) entre populations agraires et pastorales, (2) entre unités de gestion des aires protégées et cadres de concertation locale et (3) entre autorités locales et régionales. Ce renforcement passera, au niveau territorial par la participation des bénéficiaires de l'action à des instances de concertations liées à la gouvernance durable des ressources naturelles, au niveau national par l'animation d'espaces de rencontres et/ou de dialogue formels ou non, et au niveau régional par une facilitation de dialogues entre acteurs locaux, nationaux et régionaux. Ainsi, l'action

<sup>3</sup> Programme Régional d'appui au Développement de l'Économie Pastorale en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

<sup>4</sup> Chauvin, Emmanuel, et Christian Seignobos. « L'imbroglio centrafricain. État, rebelles et bandits », Afrique contemporaine, vol. 248, no. 4, 2013, pp. 119-148.

contribuera à renforcer la protection et la participation active des groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, notamment les femmes et les plus jeunes, et les personnes en situation de handicap.

L'action consiste en une mise à l'échelle au niveau régional de deux projets du Foreign Policy Instrument (Rapid Response Mechanism) focalisés sur la médiation locale des conflits liés à la transhumance sur les espaces frontaliers du côté de la République Centrafricaine.

L'action interviendra en complémentarité avec les actions de l'UE dans la même zone géographique qui portent sur les questions d'agro-pastoralisme et de conservation. Cette complémentarité vise à mieux intégrer la gestion des conséquences de l'agro-pastoralisme et de la protection de la biodiversité sur la sécurité et la paix des zones transfrontalières (visant ainsi à assoir le nexus paix/sécurité-pastoralisme-conservation). L'action sera réalisée par des organisations spécialisées dans la *médiation* (locale, nationale et internationale) et s'intégrera avec les initiatives en cours sur la sécurisation de la mobilité pastorale (i.e. PAIRIAC<sup>5</sup>, PARTTAC<sup>6</sup>), sur la protection de la biodiversité et du développement local autour des aires protégées (NaturAfrica), sur la Grande Muraille Verte et sur la préservation des forêts (Riofac2, Centres d'excellence), l'objectif poursuivi étant de favoriser un environnement de dialogue entre les différentes parties prenantes (agriculteurs sédentaires, transhumants, gestionnaires d'aires protégées, autorités locales transfrontalières, groupes armés).

Pour les deux fenêtres, outre aux programmes spécifiques déjà mentionnés, des complémentarités seront recherchées avec les actions financées par l'UE et d'autres bailleurs dans les secteurs et zones géographiques concernées (entre autres les actions en faveur des populations déplacées « Protection, Assistance and Durable Solutions for Populations Displaced by Conflict in Sub-Saharan Africa »).

### 1.3 Zone bénéficiaire de l'Action

La composante « Afrique de l'Ouest » de l'Action sera mise en oeuvre au Burkina Faso, au Togo et au Bénin, qui figurent tous sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement.

La composante « Afrique Centrale » de l'Action sera mise en oeuvre au Tchad, en République Centrafricaine, au Cameroun et au Soudan, qui figurent tous sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

L'espace frontalier Bénin – Burkina Faso - Togo<sup>7</sup> compte une population d'environ 1,5 million d'habitants. Le peuplement est majoritairement rural avec la présence de quelques petites villes. Ils existent des liens historiques et socioculturelles entre ces populations transfrontalières, ainsi que des cadres de coopération plus ou moins formels.

En ce qui concerne la gouvernance, au niveau de l'organisation territoriale (décentralisée et déconcentrée), des différences sont constatées entre les trois (le Togo connaît un processus tardif par rapport aux autres). Des initiatives pour mettre en place des inter-collectivités transfrontalières et une gouvernance transfrontalière sont en cours avec l'appui d'organismes régionaux (UEMOA, CEDEAO, CILSS<sup>8</sup>), d'organisations d'acteurs comme l'Association pour la Promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS) et de partenaires techniques. Ces initiatives n'ont pas encore abouti à une structuration durable des cadres de coopération transfrontalière dans la zone. Ceci ouvre des perspectives en termes de promotion de la coopération transfrontalière entre les collectivités

<sup>5</sup> Programme d'Appui à l'Intégration Régionale et à l'Investissement en Afrique Centrale.

<sup>6</sup> Programme d'Appui à la Régulation de la Transhumance Transfrontalière en Afrique Centrale.

<sup>7</sup> Etude sur « les dynamiques de coopération transfrontalière dans les régions de l'Est, du Centre Est et du Sud -Ouest avec les localités frontalières du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire » dans le cadre du projet « Renforcer la Sécurité des frontières au Burkina Faso » OIM, 2021.

<sup>8</sup> Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel.

transfrontalières pour renforcer une dynamique territoriale intégrée de développement, de cohésion sociale et de paix.

Dans le domaine économique et social, ces zones sont les plus démunies en termes d'accès aux services de base, à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes et les femmes et présentent les taux de pauvreté les plus élevés. L'économie de la zone repose essentiellement sur l'agriculture qui occupe une bonne frange de la population. L'élevage est la deuxième activité la plus importante après l'agriculture. Sur la question des ressources naturelles, les potentialités sont sous exploitées ou non durablement exploitées, avec une tendance à la dégradation des ressources, accentuée par les impacts du changement climatique. L'exploitation minière et le commerce constituent des opportunités de création de revenus. Le commerce transfrontalier est très largement dominé par les femmes et est une source essentielle de revenus pour de nombreux ménages dans la région (CILSS, 2010). Les femmes, par les échanges commerciaux, contribuent dans un premier temps à garantir la sécurité alimentaire à travers les échanges en gros de céréales et participent dans un second temps à créer des emplois pour les femmes des zones frontalières. En fait, la participation des femmes dans les capacités de création d'emploi est remarquable mais reste encore peu valorisée. Le manque d'encadrement et d'infrastructures capables de soutenir ces activités dans des conditions de sécurité, limite les bénéfices tirés de ces activités. Le manque de perspectives économiques contribue à accroître la vulnérabilité des jeunes et des femmes. De ce fait, les tentatives de recrutement par les groupes terroristes y trouvent écho chez les jeunes démunis.

En ce qui concerne la sécurité, la présence limitée des services de l'État a facilité l'implantation de groupes armés non étatiques, en particulier dans l'est du Burkina Faso et dans le nord du Bénin, ainsi que la montée en puissance des mouvements terroristes et extrémistes violents dans le nord des pays côtiers, comme en témoignent les récentes attaques. Cette situation de contagion des zones frontalières est survenue dans un contexte de conflits locaux récurrents, principalement liés à l'accès aux ressources naturelles, tels que les produits forestiers non ligneux, la chasse, et l'utilisation des terres agricoles et pastorales. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, fréquents et parfois sanglants, sont aggravés par des défis communs tels que la pression démographique, les changements climatiques et la désertification. L'insécurité a un impact majeur sur la société et l'économie, provoquant des déplacements de populations vers les zones urbaines, avec une pression accrue sur les services sociaux de base, les marchés et les moyens d'existence locaux, la fermeture des écoles et des centres de santé, une baisse de la production agricole, des pertes financières dans le commerce, et la perte d'emplois dans la commercialisation des produits agricoles, du bétail et des petits ruminants. À la suite du débordement du conflit au Burkina Faso, les pays côtiers ont été touchés par des déplacements forcés internes et transfrontaliers, en mettant une pression additionnelle sur les ressources et services des villes secondaires dans ces pays.

Les zones transfrontalières entre la République centrafricaine (RCA), le Cameroun, le Tchad et le Soudan connaissent des contextes sociaux-politiques, des trajectoires de développement économique et des pressions climatiques similaires et interdépendantes, mais variant selon les contextes locaux. Chacun de ces pays dépend, pour son alimentation et son économie, de la transhumance du bétail dont les corridors s'entrecroisent et terminent principalement en RCA, mais aussi des évolutions politiques et sécuritaires. A l'instar de la guerre civile au Soudan qui a ravivé les tensions interethniques au Darfour et entraîné des déplacements massifs vers le Tchad et la RCA, ainsi que des déplacements internes, les conflits prenant source dans les zones transfrontalières ont un potentiel déstabilisateur pour toute la sous-région.

Les initiatives de dialogues intercommunautaires et transfrontaliers en cours ont amélioré l'efficacité de la gouvernance et suscité une volonté croissante de renforcer le contrat social au niveau local, avec des impôts collectés localement en échange de la fourniture de biens sociaux et de sécurité. Les idées de décentralisation accrue gagnent en popularité dans les régions frontalières, en tant qu'alternative pragmatique à des formes de gouvernement centralisées en difficultés chroniques. Cependant, malgré les opportunités identifiées ci-dessus, cette zone frontalière est dans la réalité complexe et géopolitiquement tendue.

Chacun des pays fait également face à ses propres pressions dans les zones transfrontalières. Le Tchad accueille des réfugiés sur sa frontière sud avec la RCA et a déjà accueilli près de 560 000 nouveaux réfugiés soudanais – dont 52% de femmes et filles, et 48% d'hommes et garçons (55% enfants au total) - et 144 000 retournés, selon le

Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies<sup>9</sup> – sur sa frontière orientale depuis le début de la crise actuelle. Les réfugiés soudanais s’ajoutent aux 450.000 réfugiés déjà présents sur le territoire<sup>10</sup>.

Non seulement le Cameroun envoie et accueille des transhumants, mais il sert également de zone de transit pour les éleveurs du Niger et du Nigeria traversant vers la RCA. Les frontières nord de la RCA sont celles où les dynamiques entre transhumants et groupes armés dans les zones transfrontalières sont les plus complexes et explosives, et où la présence de l’État est quasi-inexistante. Les groupes déplacés par la guerre actuelle sont susceptibles de se retrouver en conflit avec les populations hôtes, que ce soit ailleurs au Darfour, en RCA ou au Tchad. Ces régions frontalières, éloignées des capitales, sont un point d’origine de tentatives de coups d’État et/ou de rebellions, ainsi que de soutien financier aux groupes désireux de renverser les gouvernements de Ndjamen, Khartoum et Bangui, et/ou de capturer les ressources naturelles et les bénéfices de l’exploitation de ces dernières.

L’action dans son ensemble est alignée sur l’Agenda 2030 pour le développement durable, le Consensus européen pour le développement et la stratégie UE au Sahel. Cette action devrait également contribuer à réaliser les engagements pris lors du sommet UE-UA de 2022 (Vision Commune pour 2030), à travers une coopération renouvelée et renforcée pour la paix et la sécurité. L’action contribue aussi à la mise en œuvre de la stratégie de l’UE pour le genre 2020-2025 (GAP III<sup>11</sup>), et particulièrement au domaine prioritaire numéro 5 sur « Femmes, Paix, et Sécurité », et numéro 3 « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l’autonomisation des filles et des femmes ».

En continuant à investir dans des actions régionales de stabilisation et de résilience transfrontalières, l’UE renforcera son poids politique dans les divers groupes de travail portant sur les conflits qui touchent ces régions, tout en favorisant la coopération régionale. Ceci contribuera à la stabilité et à au développement économique durables, en lien avec la stratégie « Global Gateway », en particulier les principes de valeurs démocratiques et partenariat égaux. L’action pourrait aussi contribuer au programme phare « Grande muraille verte » dans les cinq piliers de son accélérateur, notamment pour la restauration des terres et la gestion durable des écosystèmes, la promotion des approches agroécologiques résilientes au changement climatique, et le renforcement des chaînes de valeur, soutenant une gouvernance territoriale efficace, durable et stabilité pour la prospérité et la sécurité. . L’approche régionale préconisée renforcera également la coopération entre les différents pays concernés et favorisera la coordination entre les partenaires, c’est-à-dire l’UE, ses États membres, et les parties prenantes régionales et locales.

En ce qui concerne la politique intérieure, cette action répond à la fois aux priorités nationales du Bénin, du Burkina Faso et du Togo quant à la relance économique et la décentralisation au niveau des territoires, et aux priorités régionales de gestion intégrée des frontières. Elle vient compléter le dispositif sécuritaire en place pour contrer l’instabilité qui tend à s’étendre vers le sud. L’approche régionale permet en outre d’assurer une meilleure coordination des activités de part et d’autre des frontières. Le Cameroun, la RCA, le Tchad et le Soudan se sont engagés, à l’accompagnement renforcé des dynamiques de transhumance, notamment par la définition de couloirs appropriés bénéficiant de balises et de l’infrastructure nécessaire (Déclaration de N’Djamena - 2019). Ces derniers aspects sont d’ailleurs intégrés dans la Stratégie Nationale du Secteur Rural du Cameroun (2020-2030). L’action contribuera à la mise en œuvre de la Déclaration de N’Djaména (2013, 2019, 2021, 2023) grâce à son approche projet fondée sur le nexus paix-pastoralisme-conservation en particulier les piliers visant à soutenir la négociation d’accords transfrontaliers, le renforcement du rôle des unités de gestion des aires protégées et l’accompagnement renforcé des dynamiques de transhumance transfrontalière.<sup>12</sup> L’action contribuera également à revitaliser les diverses plateformes et plans d’action transhumance entre Tchad/RCA, y compris celles facilitées par la FAO (plateforme pastoralisme) et par le Centre pour le Dialogue Humanitaire (2022).

<sup>9</sup> <https://data.unhcr.org/en/situations/sudansituation> and [Document - Sudan Situation: UNHCR External Update #52 - 13 March 2024](#) ).

<sup>10</sup> [CHAD CRRP 2019-2020 final - PPP - Par Ala'sko.cdr \(unhcr.org\)](#)

<sup>11</sup> The [Gender Action Plan III](#) is a Joint communication by the Commission and the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy which was welcomed through [EU Presidency Conclusions](#) of 16 December 2020. Drafting was led by European Commission services in close consultation with EU Member States, EEAS, civil society organisations, partner governments, and international organisations (UN entities, International Finance Institutions among others). The different parties contributed to the drafting of the document through meetings and through responses to a survey conducted during the process.

<sup>12</sup> Voir Déclaration de N’Djaména du 25 janvier 2019.

## 2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

### Fenêtre Afrique de l'Ouest

La problématique majeure de la zone d'intervention est que malgré le dynamisme transfrontalier reposant sur d'importantes relations socioculturelles et économiques, les acteurs n'arrivent pas à faire face à la dégradation de la situation sécuritaire et à relever les défis du développement qui deviennent encore plus importants. Cela se décline en quatre principaux problèmes :

1. *Faible gouvernance locale*: manque d'un cadre unificateur et inclusif pour que les acteurs se réunissent de manière légitime et permanente afin de discuter et trouver des solutions durables aux défis communs. Une approche holistique à l'échelle transfrontalière aiderait à aborder ces problèmes de manière durable tout en renforçant la vigilance des communautés sur les sources de conflits telles que décrites dans la section précédente.
2. *Faibles capacités de veille et prévention des acteurs locaux* : Les trois pays ont mis en place des initiatives locales pour traiter l'insécurité, impliquant notamment des plans d'urgence, des comités de prévention de l'extrémisme violent, et des formations pour renforcer la stabilisation communautaire. Ces actions doivent être coordonnées avec les organisations communautaires locales existantes et nécessitent une collaboration entre les populations, les autorités locales et les institutions transfrontalières. Cependant, les capacités des communautés sont limitées en termes d'informations, de connaissances et de compétences pour analyser la situation et désamorcer les conflits locaux de manière durable. Les initiatives actuelles se limitent souvent aux frontières nationales malgré des enjeux transfrontaliers. L'engagement citoyen et la veille communautaire sont essentiels pour renforcer la confiance entre les populations et les forces de sécurité.
3. *Insuffisance des services de qualité et infrastructures* : l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures et des services de base sont aggravées par la crise et les pressions dues aux déplacements de populations. Les collectivités territoriales ont du mal à répondre à ces besoins supplémentaires en raison de ressources limitées, et elles doivent trouver des moyens de s'organiser pour mutualiser leurs efforts. Le développement économique local est fortement dépendant des ressources naturelles et du climat, ce qui crée des vulnérabilités, notamment en l'absence d'infrastructures et de financement adéquats. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles, mais elles font face à des défis logistiques, d'équipement, de formation et d'accès aux financements pour améliorer leur productivité. Pour résoudre ces problèmes, il est nécessaire d'investir dans les services de base, d'encourager la solidarité transfrontalière entre les acteurs, de soutenir les dynamiques productives locales et de répondre aux besoins des femmes en matière d'équipement, de formation et de financement.
4. *Défi des déplacements forcés*: les déplacements internes et forcés mettent une pression considérable sur les ressources et les services disponibles, mettant ainsi en péril la cohésion sociale au sein des communautés. Les personnes déplacées, qu'elles soient à l'intérieur de leur propre pays ou contraintes de quitter leur pays d'origine, peuvent surcharger les infrastructures déjà existantes. Cette surcharge peut entraîner des conflits pour l'accès à ces ressources limitées, créant ainsi des tensions au sein des communautés locales. La gestion efficace de ces situations complexes nécessite une réponse coordonnée et intégrée, ainsi qu'un soutien international pour alléger le fardeau des communautés et préserver la cohésion sociale.

### Fenêtre Afrique Centrale

Les litiges agro-sylvo-pastoraux liés à l'intensification de la transhumance transfrontalière en Afrique centrale sont devenus la principale source de tensions et de conflits dans la région. Les ressources naturelles sont de plus en plus limitées car elles sont surexploitées et souffrent d'absence de régulation. Les dispositifs étatiques et coutumiers de régulation sont débordés parce que la gouvernance publique et privée a été dégradée par divers intérêts particuliers (certains spécifiques à chaque pays, d'autres transversaux). Par conséquent la compétition pour l'accès au foncier et à l'eau entre éleveurs transhumants et populations locales s'est rapidement accélérée ces dernières années, rendant la question de l'utilisation des terres et droits d'accès aux ressources davantage complexe, et exacerbant les conflits intra- et intercommunautaires, aussi au-delà des frontières.

Les pratiques pastorales de transhumance sont aussi marquées par des normes sociales basées sur le genre, qui déterminent les rôles et responsabilités liées à la mobilité, ainsi que les relations de pouvoir. Dans un système « traditionnel », le ménage est typiquement divisé, avec les hommes migrants de manière saisonnière avec le

troupeau principal, et les femmes ayant tendance à rester avec le petit bétail. Les femmes deviennent alors *de facto* les « cheffes » du foyer, assurant les charges liées à sa gestion. Dans d'autres cas, les femmes suivant les déplacements saisonniers sont en charge du transport des biens et de la reconstruction de la maison.<sup>13</sup> En plus de la lourde charge de travail sur ces dernières, les droits sur la propriété, la gestion et/ou la vente du bétail, et sur les activités commerciales en découlant, sont fortement limités par des normes discriminatoires en terme d'accès, de propriété, et de contrôle des ressources. De plus, les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables aux violences basées sur le genre, y compris le mariage précoce et forcé, et les violences sexuelles qui s'exacerbent avec les mouvements de population en situation d'instabilité, d'insécurité, et de conflits liés à la transhumance.

Les dynamiques de transhumances, leur impact sur les aires protégées et sur l'accroissement des tensions et des conflits met en exergue le besoin de penser la problématique selon une approche de nexus paix-pastoralisme-conservation. Au-delà des problèmes généraux induits par la transhumance, chaque zone frontalière présente ses propres spécificités et enjeux à considérer.

#### *La zone des trois frontières du nord-ouest de la RCA : Cameroun : sud-ouest du Tchad*

Les frontières du Cameroun sont mieux réglementées et contrôlées que d'autres dans la région, ce qui rend la transhumance moins fluide, mais le pays a du mal à tracer et à suivre la transhumance dans les couloirs entre les communes. La réglementation est compliquée car le Cameroun a un triple statut de transhumance, servant de pays d'envoi, de réception et de transit. Il existe une pression sur les ressources naturelles dans la zone frontalière entre le Cameroun, le Tchad et la RCA, en raison de la demande accrue en eau pour irriguer l'agriculture industrialisée (culture du coton) entre autres. La région accueille également des éleveurs centrafricains déplacés et est une zone de transit pour les éleveurs peuls récemment installés au Tchad (Chari Baguirmi).

#### *Nord-Est de la RCA et Sud-Est du Tchad*

Cette zone a reçu un afflux important de personnes déplacées par la guerre au Soudan. Cela inclut les éleveurs transhumants du Darfour qui descendent en saison sèche en RCA chaque année, mais également ceux qui hésitent maintenant à retourner au Soudan. Certains de ces éleveurs expriment aussi le désir de passer la saison des pluies dans les parcs nationaux du Bamingui Bangoran car ils s'y sentent en sécurité. Une partie importante de cette région frontalière est occupée par des parcs nationaux en RCA et au Tchad. C'est une destination prisée des éleveurs et sujette au braconnage par les populations sédentaires. Il y a un besoin particulier de médiation autour de ces besoins écologiques et de subsistance concurrents.

#### *La triple frontière Tchad/Soudan/RCA*

Cette zone a une histoire de criminalité et de violence inter et intracommunautaire, avec très peu de présence de l'État de quelque côté que ce soit. De nombreuses tentatives de déstabilisation des États ont été fomentées à partir de cette zone, qui fournit une voie d'approvisionnement et une option de retraite pour les groupes armés. La guerre au Soudan est particulièrement aiguë au Darfour, qui a ravivé un conflit larvé entre groupes dits « arabes » et « autochtones » : le gouverneur de l'État, qui était Masalit, a été assassiné le 14 juin 2023. Le Tchad et la RCA ont reçu un afflux important de personnes déplacées par la guerre au Soudan, et le sud, le centre et l'ouest du Darfour abritent de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur du pays.

#### *Nord-est de la RCA : Darfour*

La transhumance dans cette région frontalière est historiquement liée à plusieurs groupes armés, avec des bases à Tullus et Nyala dans le sud du Darfour. Ces groupes ont, historiquement, été considérés comme fournissant une protection aux transhumants voyageant en RCA. La zone est caractérisée par l'absence quasi complète de l'État et par la présence prolongée de réfugiés soudanais pour lesquels les perspectives de retour au Darfour ne sont pas encore envisageables.

#### *Note sur le Soudan*

<sup>13</sup> How to do Gender and Pastoralism, Pastoral Development, IFAD (2020)

L'avenir du Soudan est loin d'être clair et le conflit pourrait s'aggraver avant de s'améliorer. La nature de ce programme régional est que l'approche devra peut-être varier en fonction des nuances locales du conflit, et la flexibilité sera essentielle dans cette région fragile. Cela sera particulièrement pertinent au Soudan. La situation au Darfour peut certainement être examinée à travers le prisme de la transhumance transfrontalière, car il s'agit d'une dynamique importante du conflit et continue de présenter des opportunités pour promouvoir la coexistence pacifique et le commerce. Dans le même temps, le conflit est beaucoup plus complexe que toute caractérisation binaire du conflit entre éleveurs et agriculteurs. Les activités menées dans le sud, le centre et l'ouest du Darfour devront éventuellement être adaptées pour répondre avec agilité au contexte en évolution rapide.

Indication des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

#### Fenêtre Afrique de l'Ouest

- (1) Autorités nationales impliquées dans les domaines concernés (lorsque possible): Agence béninoise de gestion intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ; Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières (Burkina Faso), Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Délimitation des frontières terrestres du Togo (SP/CNF). Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) au Togo, Maison de la société civile Bénin, collectivités territoriales (maires), administration territoriale préfets, gouverneurs...), délégations spéciales au Burkina Faso (lorsque possible), services techniques déconcentrés.
- (2) Cibles et bénéficiaires directs : populations locales, Organisations de la Société Civile, autorités coutumières, religieuses, chefferies traditionnelles, groupes de jeunes et de femmes, organisations socioprofessionnelles, représentants des populations déplacées internes, déplacées et réfugiées, représentants des groupes populations vulnérables, y compris les personnes en situation de handicap.
- (3) Autres acteurs, parties prenantes indirectes : acteurs régionaux d'intégration (CEDEAO, UEMOA, notamment son Conseil des Collectivités Territoriales, CILSS), acteurs d'appui à la coopération transfrontalière, organisations nationales ou régionales de collectivités territoriales, autres associations de collectivités territoriales (Associations de communes frontalières du Bénin, Association des Régions du Burkina Faso...).
- (4) Partenaires techniques et financiers actifs dans la zone et domaines concernés.

#### Fenêtre Afrique Centrale

- (1) Lorsque possible, les Gouvernements du Cameroun, du Tchad et de la RCA ainsi que les autorités locales des zones d'intervention. Pour le Soudan, aucun engagement avec les autorités (y compris à niveau local dans la région du Darfour) n'est possible pour l'instant (tout en considérant que cette situation n'empêche pas l'action de se réaliser directement avec les acteurs décrits au point (5) plus bas) ;
- (2) les instances régionales ayant un rôle dans la transhumance, la gestion des frontières et des ressources naturelles (CEDEAO, CEEAC, CILSS, COMIFAC, CEMAC).
- (3) les gestionnaires (délégués notamment, dont African Parks, Wildlife Conservation Society, Noé) et exploitants (sédentaires ou mobiles) de ressources naturelles et les acteurs communautaires de préventions, d'alerte et de gestion des conflits.
- (4) les autorités de régulation, les partenaires et les exploitants/gestionnaires de ressources naturelles, coutumières, religieuses, décentralisées et/ou étatiques (y compris les services techniques déconcentrés), et les organisations socioprofessionnelles des pays concernés.

- (5) les acteurs et communautés d'agriculteurs, d'éleveurs ou de pêcheurs (y compris les groupements de femmes), des commissions foncières villageoises ou d'autres associations locales d'usagers des ressources, y compris les associations villageoises d'épargne et de crédit.
- (6) les partenaires techniques et financiers actifs sur le nexus paix-pastoralisme-conservation, dont notamment la FAO et son rôle de coordination des acteurs au niveau régional.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières.

Le (Les) objectif(s) spécifique(s) de cette action sont:

##### Fenêtre Afrique de l'Ouest

1. Soutenir les dynamiques transfrontalières de vigilance communautaire autour des ressources naturelles, de la transhumance, de l'insécurité et de la cohésion sociale<sup>14</sup> ;
2. Améliorer l'accès aux services sociaux de base, aux services marchands d'intérêt transfrontalier, la productivité et la valorisation durable et résiliente au climat des filières agro-pastorales et halieutiques.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

1

- 1.1 contribuant à la réalisation 1 (ou à l'objectif spécifique 1) : Les cadres institutionnels de coopération transfrontalière et d'échanges entre les acteurs locaux des zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo sont renforcés ;
- 1.2 contribuant à la réalisation 1 (ou à l'objectif spécifique 1) : Les capacités et compétences des acteurs locaux sont renforcées dans les domaines de la vigilance communautaire et la cohésion sociale, y compris la prise en compte des questions de genre et la résilience face aux crises ;
- 1.3 contribuant à la réalisation 1 (ou à l'objectif spécifique 1) : Les échanges entre les acteurs de la société civile et les autorités locales sont renforcés dans les cadres de coopération transfrontalière.
- 2.1 contribuant à la réalisation 2 (ou à l'objectif spécifique 2) : Des infrastructures et services sociaux de base sont réalisées dans les zones de déficit majeurs et notamment dans les communes d'accueil des personnes déplacées ;
- 2.2 contribuant à la réalisation 2 (ou à l'objectif spécifique 2) : Des infrastructures commerciales transfrontalières intégrées et des aménagements agropastoraux sont réalisés en soutien aux dynamiques de développement transfrontalier, de valorisation durable et résiliente au climat des filières agropastorales et halieutiques et en complémentarité avec les initiatives en cours dans le cadre du PRADEP-AOS ;
- 2.3 contribuant à la réalisation 2 (ou à l'objectif spécifique 2) : Des appuis et assistances techniques sont fournis aux acteurs locaux, en partenariat avec les collectivités territoriales, sur la valorisation des chaînes de valeur intégrées pour la création d'emplois et de revenus dans les filières locales porteuses, et de développement de l'entrepreneuriat au profit des femmes et des jeunes.

##### Fenêtre Afrique Centrale

3. Gérer les conflits agro-pastoraux transfrontaliers par la mise en place et/ou le soutien à des mécanismes communautaires locaux de prévention et de gestion des conflits, y compris avec la participation active des femmes et des jeunes ;
4. Réduire les actions illégales et conflits agro-pastoraux dans et autour des aires protégées frontalières par la mise en place de partenariats entre les équipes de gestion des aires protégées et les acteurs locaux ;

<sup>14</sup> La co-production de la sécurité sur base communautaire sera priorisée au Burkina Faso, tout en s'adaptant aux développements de la transition politique.

5. Renforcer la gouvernance locale transfrontalière et contribuer aux dialogues locaux et de haut niveau de manière inclusive.

Les produits à fournir dans le cadre de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants:

- 3.1 contribuant à la réalisation 3 (ou à l'objectif spécifique 3) : Les consultations et études permettent une actualisation des méthodes de gestion durable des conflits agro-pastoraux ;
- 3.2 contribuant à la réalisation 3 (ou à l'objectif spécifique 3) : Les mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits sont créés ou renforcés et sont plus inclusifs ;
- 3.3 contribuant à la réalisation 3 (ou à l'objectif spécifique 3) : Les partenaires et services techniques déconcentrés sont appuyés dans la gestion des conflits.
- 4.1 contribuant à la réalisation 4 (ou à l'objectif spécifique 4) : Les capacités de gestion des conflits des délégataires de gestion d'aires protégées sont renforcées ;
- 4.2 contribuant à la réalisation 4 (ou à l'objectif spécifique 4) : Les capacités de gestion des conflits des parties prenantes riveraines des aires protégées sont renforcées.
- 5.1 contribuant à la réalisation 5 (ou à l'objectif spécifique 5) : La gouvernance et les dialogues transfrontaliers locaux sont renforcés ;
- 5.2 contribuant à la réalisation 5 (ou à l'objectif spécifique 5) : Les dispositifs de gouvernance à l'échelle nationale sont alimentés des expériences vécues par les populations concernées par la transhumance ;
- 5.3 contribuant à la réalisation 5 (ou à l'objectif spécifique 5) : Les mécanismes de gouvernance sous-régionale sont soutenus ;
- 5.4 contribuant à la réalisation 5 (ou à l'objectif spécifique 5) : les mécanismes de concertation des partenaires de mise en œuvre actifs sur le nexus paix-pastoralisme-conservation sont améliorés.

### 3.2 Activités indicatives

#### Fenêtre Afrique de l'Ouest

Activités liées au produit 1.1:

- Réalisation et/ou mise à jour de diagnostic territorial des dynamiques locales transfrontalières sécuritaires et de développement
- Appui à la mise en place de cadre institutionnel et des structures de gouvernance transfrontalières
- Appui à l'élaboration et adoption des outils territoriaux transfrontaliers

Activités liées au produit 1.2 :

- Activités de renforcement de capacités des acteurs locaux sur les dynamiques de conflits la cohésion sociale, la gestion concertée et inclusive des ressources naturelles, la gouvernance locale et transfrontalière
- Activités de développement des compétences et des moyens d'actions des organisations de la société civile, y compris selon le contexte les organisations pour les droits des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, en matière de citoyenneté et d'implication dans les actions de développement dans le domaine du programme

Activités liées au produit 1.3 :

- Appuis aux dialogues et échanges entre les acteurs de la société civile et les autorités locales dans les cadres de coopération transfrontalière (i.e. actions de plaidoyer, contribution aux politiques publiques)
- Appui aux initiatives transfrontalières de vigilance communautaire, de prévention des conflits, de résilience et d'atténuation des crises (i.e. dynamiques culturelles transfrontalières, dialogues entre population et forces de sécurité -à exclusion du Burkina Faso du fait du contexte politique actuel-, comités de veille et vigilance communautaires, mise en place d'un observatoire transfrontalier sur les changements climatiques, l'environnement et l'état des ressources naturelles partagées)

Activités liées au produit 2.1:

- Appui à l'identification des infrastructures et des modalités de réalisation et de gestion transfrontalière (maîtrise d'ouvrage) avec les collectivités territoriales et les services techniques

- Réalisation des études techniques de faisabilités, en suivant une approche inclusive et basée sur les droits humains
- Mise en place de mécanismes de gestion transfrontalière et de maîtrise d'ouvrage
- Appui à la réalisation des infrastructures

#### Activités liées au produit 2.2:

- Échanges sur l'identification des infrastructures et leur localisation en lien avec les outils de développement existant et avec les projets en cours dont notamment le PRADEP-AOS
- Réalisation des études de faisabilités
- Mise en place d'un mécanisme de gestion transfrontalière et de maîtrise d'ouvrage
- Renforcement de capacités des acteurs sur la cogestion, l'utilisation commune et la prévention des conflits
- Réalisation des ouvrages et des travaux

#### Activités liées au produit 2.3:

- Appuis techniques et financiers à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et où possible des personnes en situation de handicap, et au développement des activités génératrices de revenus innovantes valorisant les produits des filières locales porteuses dans les domaines agrosylvopastorale et halieutique
- Appuis fournis aux organisations économiques féminines et de la jeunesse pour des coopérations économiques transfrontalières (i.e. mise en place de coopératives économiques, de groupements d'intérêt économiques transfrontaliers)
- Réalisations d'activités transfrontalières de promotion et de valorisation des chaînes de valeurs locales et des produits locaux

#### Fenêtre Afrique Centrale

#### Activités liées au produit 3.1:

- Élaboration conjointe d'une baseline et d'un set d'indicateurs uniformisés (Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale-OFAC et partenaires de mise en œuvre) sur les déterminants de la mobilité pastorale pour alimenter la base de données de de l'Observatoire régional sur les dynamiques de transhumance transfrontalière de l'OFAC
- Consultations/études de base conduites et/ou actualisées en fonction des zones/échelles d'intervention
- Analyse des évolutions de la mobilité pastorale dans/en périphérie des aires protégées et stratégies de résilience/adaptation des pasteurs face aux phénomènes climatiques, perte d'ancrage foncier, etc., afin d'actualiser les tactiques/plans d'actions intégrant le nexus paix-pastoralisme-conservation
- Contribution aux réflexions sur l'élaboration et/ou mise en œuvre des politiques publiques sur le foncier agropastoral en RCA, au Tchad et au Cameroun dans le cadre de dialogues sectoriels

#### Activités liées au produit 3.2:

- Dynamisation et/ou mise en place de mécanismes locaux afin de renforcer les capacités de prévention, de gestion et de résilience aux conflits et aux chocs dans et autour des aires protégées
- Appui à l'autonomisation financière des mécanismes communautaires locaux par le soutien au développement de dispositifs locaux de fiscalité, d'épargne et de crédit et l'octroi de subventions directes.
- Promotion de la participation active des femmes aux mécanismes communautaires de résolution des conflits locaux, notamment par le renforcement des organisations de défense des droits des femmes et la prévention des violences basées sur le genre liées aux conflits agro-pastoraux
- Construction d'infrastructures locales, agro-pastorales, en soutien aux dispositifs de maintenance (y compris délégués de gestion d'aires protégées) pour générer du lien en réunissant les communautés autour de projets communs, associant autant que possible, les autorités déconcentrées, décentralisées et/ou coutumières pour regagner en légitimité
- Développer des dispositifs d'anticipation et/ou d'alerte par le partage d'informations satellitaires sur l'évolution des déterminants de la mobilité pastorale, produites notamment par l'OFAC, avec les gestionnaires d'aires protégées et mécanismes locaux de résolution des conflits concernés

#### Activités liées au produit 3.3:

- Renforcement des organisations socioprofessionnelles et services techniques déconcentrés dans leurs démembrements locaux à travers un appui (petites subventions et actions de formation) aux initiatives de restructuration des Groupements d'intérêt pastoral et/ou Groupements d'Intérêt Agro-Pastoral (GIAP), et dans leur fonction de création / maintien du contrat social (prélèvement des impôts locaux et fourniture de services), selon les zones d'intervention.

#### Activités liées au produit 4.1:

- Formation des gestionnaires d'aires protégées aux techniques de médiation et résolution des conflits liés à la gestion durable des ressources naturelles afin qu'ils soient sollicités en cas de tensions ou de conflits dans les zones protégées ou leurs périphéries
- Appui des gestionnaires d'aires protégées qui sont volontaires pour opérationnaliser des composantes de Schémas directeurs d'aménagement du territoire (SDAT) relatives aux ressources naturelles en général, et en particulier celles exploitées par les acteurs agro-sylvo-pastoraux
- En collaboration avec les partenaires impliqués dans les efforts de sécurisation de la mobilité pastorale, soutien aux activités de sensibilisation et de réhabilitation / maintenance des petites infrastructures (bomas de nuit, aires de repos, etc.) pour les couloirs de transhumance riverains des aires protégées

#### Activités liées au produit 4.2:

- Facilitation d'ateliers de dialogue entre les comités de gestion des conflits et les unités de gestion des aires protégées, notamment pour diffuser des informations et recommandations issues des consultations, et vulgariser les textes législatifs en vigueur
- Développer des dispositifs d'anticipation et/ou d'alerte par le partage d'informations satellitaires sur l'évolution des déterminants de la mobilité pastorale, produites notamment par l'OFAC, avec les gestionnaires d'aires protégées et mécanismes locaux de résolution des conflits concernés

#### Activités liées au produit 5.1:

- Facilitation d'accords transfrontaliers entre comités de gestion des conflits

#### Activités liées au produit 5.2:

- Soutien des partenaires nationaux pour la relance des Commissions Mixtes Tchad-RCA, Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA, notamment par la traduction et la diffusion de leurs décisions

#### Activités liées au produit 5.3:

- En collaboration avec la facilitation du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), facilitation de l'organisation de la Troisième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière
- En synergie avec l'OFAC, réalisation d'études sur les dynamiques et l'impact de la transhumance sur le nexus « paix-pastoralisme-conservation » et soutien aux activités de partage/diffusion au niveau régional et national

#### Activités liées au produit 5.4:

- Initiation de dialogue et collaboration stratégiques et opérationnelles, régulier et quand possible structuré, avec les partenaires techniques de la transhumance et conservation notamment ceux financés par l'UE

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES)** (pertinents pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation environnementale stratégique (EES) que les principaux aspects liés à l'environnement et au climat doivent être pris en considération au cours de la conception.

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception).

**Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)** (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

### **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que les considérations de genre sont prises en compte dans toutes les composantes, phases, étapes et activités de l'action. L'action interviendra sur l'aspect genre en intégrant une cible principale sur les femmes dans leur implication aux mécanismes de prévention, d'atténuation et de résolution des conflits, aux dialogues et actions de développement dont le développement d'activités génératrices de revenu et d'autonomisation des femmes et des filles. L'amélioration des capacités des communautés locales dans la résilience face à l'insécurité et dans les actions de développement intégrera un volet sur les organisations féminines. Les produits visés comprennent une action de formation et de développement de compétences ainsi qu'une assistance technique en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Compte tenu du rôle majeur joué par les femmes dans le commerce transfrontalier, la réalisation des infrastructures tiendra compte du volet accessibilité à parts égales entre les femmes et les hommes. L'action adressera à la protection des femmes et des filles vis-à-vis des conflits liés à la transhumance à travers : une approche transversale et ciblée, des actions de sensibilisation au niveau communautaire ciblant les autorités locales et les chefs traditionnels et coutumiers afin de favoriser le changement des comportements discriminatoires et promouvoir la masculinité positive, à travers le renforcement des capacités et le leadership des femmes pour une participation accrue et active dans les instances décisionnelles pertinentes pour cette action, des activités de prévention et de prise en charge (référencement) des cas de violences basées sur le genre liées aux phénomènes de transhumance, notamment les mariages et grossesses forcés et précoces, ou les violences sexuelles en situation de conflit.

L'approche « do no harm », adoptée de manière globale tout au long de l'action sera particulièrement pertinente pour les activités de promotion de droits des femmes et de leadership, ainsi que la participation active des femmes et des filles compte-tenu des formes multiples de discriminations et de VBG existantes. En effet, parmi les formes de VBG, les violences économiques (déni de ressources, privation de la liberté d'exercer une activité génératrice de revenus, confiscation des liquidités, destruction des biens, barrières à la libre circulation ou à la participation aux activités de formation professionnelle, etc.) représentent des obstacles significatifs à l'autonomisation économique des femmes, ainsi qu'à leur prises de parole et participation dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits. L'implication des organisations de société civile féminines, ainsi que des autorités traditionnelles, coutumières, et religieuses, dans le dialogue intercommunautaire sera un important catalyseur dans le processus de changement vers une meilleure cohésion sociale afin de bâtir une culture égalitaire et de paix.

### **Droits de l'homme**

Le respect des droits humains fait partie intégrante de cette action à travers les méthodes employées pour protéger la biodiversité, dénoncer les atteintes aux populations vivant dans les territoires concernés, participer à la bonne gouvernance de ces territoires à travers le respect des conventions d'usage passées entre les acteurs, et surtout au travers de l'information des droits des communautés transhumantes et sédentaires. De manière générale, la mauvaise gouvernance figure parmi les principales racines de la faiblesse de l'État de droit, faiblesse qui est elle-même la principale cause des manquements aux droits humains – en particulier des plus vulnérables (femmes, autochtones, enfants, déplacés, personnes en situation de handicap, etc.). Dans le cadre du développement des compétences, des modules de formation en droit humain et égalité de genre liés aux enjeux de protection de l'environnement seront également inclus dans la formation des gestionnaires des aires protégées prévues dans le cadre de la fenêtre Afrique centrale.

L'action comprendra aussi un renforcement des capacités des organisations d'acteurs locaux notamment les autorités locales, les OSC et une activité de dialogue entre les populations et les forces de défenses et de sécurité

(où possible dans le cadre de la fenêtre Afrique de l'Ouest). La prise en compte des droits de l'homme fait partie des enjeux qui seront discutés lors de ces processus de dialogues et des échanges entre les acteurs. Les renforcements de capacités intégreront des formations sur les droits de l'homme

---

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que l'action ne vise pas spécifiquement les personnes vivant avec un handicap. Cependant dans les appuis pour la fourniture de services de base et d'infrastructures économiques, il est prévu de tenir compte de la facilitation de l'accès aux personnes handicapées et des mesures d'accompagnement à ces personnes comme des places spécifiques pour elles dans les centres santé et une prise en compte spécifique dans les autres infrastructures. L'action promouvra aussi une approche inclusive envers les personnes handicapées dans ses activités de communication et de participation.

---

### **Réduction des inégalités**

Dans la zone d'intervention, plusieurs inégalités existent entre les populations locales autochtones et allochtones, entre les agriculteurs et éleveurs, entre populations mobiles pastorales et populations sédentaires, entre hommes et femmes et envers les jeunes. Ces inégalités existent dans l'accès aux ressources naturelles, aux services socioéconomiques de base et dans l'accès aux services économiques et marchands et aux infrastructures productives et créent des tensions et sont sources de conflits. Cette problématique sera à travers la facilitation d'un accès égal de toutes les populations à ces services en travaillant à impliquer chaque couche sociale dans les dialogues, dans les échanges, dans l'identification des problèmes et la recherche de solution et dans la réalisation des mesures à mettre en place.

---

### **Démocratie**

L'action contribue à renforcer les processus locaux démocratiques. D'une part, en travaillant sur les cadres institutionnels de gouvernance transfrontalière, les concertations permettent aux acteurs d'exercer des processus démocratiques pour la création de ces cadres. D'autre part, les dialogues impliquant toutes les couches sociales, sont inclusifs et abordent tous les sujets relatifs aux préoccupations locales des populations. Celles-ci participent donc à l'identification de leurs priorités et des actions qui seront réalisées par elles et en leur faveur. L'appui aux organisations de société civile traduit l'exercice d'une participation locale citoyenne contribuant à la démocratie locale.

---

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

La sensibilité aux conflits est prise en compte par une analyse profonde des dynamiques de conflits identifie les acteurs, les causes des conflits et l'évolution des tendances. L'action propose des interventions tendant à freiner ces conflits sans les alimenter (approche « ne pas nuire ») en identifiant particulièrement les intervenants capables d'agir dans ce contexte conflictuel. C'est ainsi que les cibles privilégiées et les premiers interlocuteurs sont les acteurs territoriaux les plus légitimes et aptes à agir comme les collectivités territoriales, les autorités religieuses et coutumières, les OSC et les acteurs étatiques (services centraux, l'administration du territoire et les services techniques déconcentrés impliqués). Pour la fenêtre Afrique centrale, la réduction de ces conflits autour des aires protégées étant l'une des priorités de toute l'action et figurant dans un très grand nombre de ses produits attendus, on peut considérer que l'action ambitionne de contribuer très significativement à la consolidation de la paix et de la résilience dans les territoires ruraux visés par l'action. L'action renforcera la complémentarité entre les mécanismes locaux de gestion de conflits, et les approches d'application de la loi.

---

### **Réduction des risques de catastrophes**

Le programme intervient sur la prévention des catastrophes en favorisant une meilleure connaissance des risques. Il intervient aussi sur la gestion des catastrophe et l'atténuation des effets de ces catastrophes. Pour cela il développe des connaissances et des compétences sur la prévention des risques, sur des pratiques permettant de réduire les risques de catastrophe. Aussi par rapport à la survenue de ces risques, le programme prévoit de développer des services d'urgence, de mettre en place des plans de secours et de gestion des catastrophes et de renforcer les capacités des collectivités territoriales à prendre en charge les conséquences de ceux.

Le programme permettra donc d'atténuer les risques des catastrophes sur les populations en renforçant les capacités de résilience face aux crises et en améliorant l'impact négatif des pratiques anthropiques sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles à travers l'utilisation de méthodes durables et écologiquement soutenable de production, de transformation et de commercialisation.

**Autres considérations, le cas échéant**

NA

**3.4 Risques et enseignements tirés**

<b>Catégorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité</b> (élevée/ moyenne/ faible)	<b>Impact</b> (élevé/ moyen/ faible)	<b>Mesures d'atténuation</b>
Environnement externe	Aggravation considérable de la situation politique et de sécurité dans les zones d'intervention entraînant une impossibilité de travailler sur les dynamiques transfrontalières ou rendent difficile l'accès à certaines zones d'intervention.	Élevée	Moyen	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer une veille permanente sur la situation sécuritaire afin d'anticiper sur les actions ;</li><li>- Implémenter le projet dans les zones frontalières de chaque pays et y conduire les actions de renforcement des infrastructures et de dialogue dans les communautés locales ;</li><li>- Renforcer la communication avec les autorités nationales et locales ;</li><li>- Commencer à agir dans les zones accessibles où la situation est plus favorable, avec une attention particulière aux infrastructures ;</li><li>- Recourir le cas échéant à des acteurs locaux, OSC notamment, pour la mise en œuvre de certaines activités.</li><li>- Dans les communes où le territoire est contrôlé par des acteurs armés (comme la frontière entre la RCA et le Tchad) refusant la tenue de rencontres ou lorsque des opérations militaires ou des combats sont en cours, les rencontres devant les associer seront autant que possible délocalisées.</li></ul>
Environnement externe	L'appropriation politique régionale est influencée par la politisation de l'enjeu de la transhumance ainsi que par les transitions politiques	Moyenne	Moyen	L'expérience acquise par les partenaires de l'UE sur le terrain, et les relations établies dans ce cadre par les contractants avec les autorités des différents pays d'intervention limitera ce risque. L'action continuera ainsi à entretenir des relations avec les autorités pour assurer l'acceptation de son modus operandi. Ceci étant dit, la mise en œuvre de l'action pourra effectivement être impactée par l'évolution du contexte politico-sécuritaire des pays concernés. Par

				conséquent, une flexibilité de mise en œuvre sera requise, permettant d'adapter l'action aux divers développements qui pourraient survenir.
Environnement externe	Les saisons de pluies peuvent limiter l'accès à certaines localités.	Moyenne	Moyen	Les rencontres du réseau seront organisées de façon que les périodes de pluies, ainsi que les calendriers agricoles et de transhumance soient pris en compte afin de ne pas restreindre la participation des membres des réseaux.
Environnement externe	Changements politiques majeurs dans les pays cibles mettant en cause l'intervention ou entraînant la suspension des financements de l'UE	Élevée	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrer le programme dans les pays où cela est favorable ;</li> <li>- Suivre l'évolution de la situation politique dans les pays cibles avec une démarche de gestion sensible aux conflits</li> </ul>
Planification, processus et systèmes	Manque de synergie ou de coordination entre les différentes interventions financées par l'UE dans les zones d'intervention	Faible	Élevé	Mise en place d'un cadre de concertation ou prendre part aux rencontres des cadres existants le cas échéant
Planification, processus et systèmes	Faible implication autorités	Moyenne	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication, le dialogue avec les autorités nationales des trois pays ;</li> <li>- Améliorer l'implication des autorités nationales et locales notamment dans le pilotage, la gouvernance et le suivi du projet ;</li> <li>- Identifier des actions en fonction des besoins des populations locales et des autorités locales ;</li> <li>- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre et la planification ;</li> <li>-</li> </ul>
Personnes et organisation	Faibles capacités des partenaires de mise en œuvre	Faible	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier des acteurs opérateurs disposant d'ancrage local et de bonnes capacités d'intervention ;</li> <li>- Mettre en place un backstopping du programme avec un suivi régulier</li> </ul>

Personnes et organisation	Faible adhésion des populations (bénéficiaires)	Faible	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la communication et la sensibilisation</li> <li>- Impliquer les acteurs à la base à toutes les phases du projet</li> </ul>
---------------------------	---	--------	-------	---

### Enseignements tirés:

Des enseignements ont pu être valorisés dans le cadre de plusieurs programmes, financés dans la région sur des thématiques liées :

La question de la cohésion sociale demeure une préoccupation majeure des populations et favorise les mécanismes de prévention des conflits. Le rapport d'évaluation de des projets dans ce domaine relève une prise de conscience de l'importance de la co-production de la sécurité et l'amélioration de la communication entre les forces de sécurité et les jeunes des communes. Le rapport note toutefois que ces acquis demeurent à consolider.

Les efforts effectués par les États et les collectivités territoriales en matière de développement, notamment dans les zones frontalières, sont importants. Cependant, les acquis sont fragiles et peuvent être complètement anéantis par l'action des groupes armés non étatiques en un temps bref. Ceci encourage à travailler à stabiliser ces zones et prévenir l'insécurité en renforçant l'action des États, notamment à travers un alignement sur les priorités définies dans les référentiels nationaux de développement et les plans d'actions dédiés à la gestion et au développement des zones frontalières.

L'enjeu de la coopération transfrontalière est de renforcer les cadres et outils de dialogue et de gouvernance entre les populations locales et les autorités locales permettant de fédérer les efforts sur cette question. L'outil de prévention dénommé « Système d'analyse, de veille, d'alerte et d'intervention localisée » (AVAIL) déployé par le consortium Acting for life (AFL) est une expérience intéressante à examiner et à exploiter le cas échéant. Le mécanisme permet de suivre au plus près la dynamique de la filière agropastorale à des échelles territoriales intermédiaires situées entre l'échelle communale et nationale.

La prévention est un élément déterminant dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'action relative à la mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent.

L'implication directe des communautés locales dans la mise en œuvre des projets garantit leur succès et leur durabilité. L'approche de Acting for life (AFL) sur la localisation de l'aide est à cet effet riche en enseignement. Elle consiste à responsabiliser les OSC locales et à en faire des partenaires au sens premier du terme, permettant de proposer une aide plus proche du terrain en limitant les intermédiaires. En Afrique Centrale, ceci passe par la concertation locale pour créer ou appliquer les conventions d'usage nécessaires au partage de l'espace et des ressources naturelles. Un contrôle de l'application de ces conventions qui doivent avoir force de loi est aussi essentiel que l'application de la loi générale.

L'UE a soutenu la mise en oeuvre du nexus paix-pastoralisme-conservation en Afrique centrale à travers différents instruments depuis le début des années 2000. Ce soutien a permis d'obtenir des résultats probants depuis une dizaine d'années suite à plusieurs paquets d'investissements visant à soutenir des organisations oeuvrant pour la prévention et la résolution des conflits agro-sylvo-pastoraux, mais aussi grâce à la mise en place de partenariat publics-privés entre les gouvernements du Tchad, du Cameroun et de la RCA et plusieurs OSC pour assurer la gestion des aires protégées suivant un mode de gestion en délégation. Ce dispositif a permis de renforcer la gouvernance de ces zones, avec un impact direct sur la biodiversité et sur les revenus des populations humaines des zones riveraines.

Il est ainsi intéressant d'élargir et compléter cette méthode en mettant en lien les gestionnaires des aires protégées avec les opérateurs spécialisés dans la prévention et résolution des conflits afin de pouvoir agir sur plusieurs domaines à la fois et couvrir des territoires plus importants que les parcs nationaux et leurs périphéries. Dans le cadre de la présente action, la mise en relation de ces acteurs et de leurs domaines de compétence respectifs vise à transposer au niveau régional les réussites déjà enregistrées au niveau local.

### 3.5 Logique d'intervention

#### Fenêtre Afrique de l'Ouest

La logique d'intervention sous-jacente de cette action est la suivante :

SI les changements en termes de dynamiques transfrontalières structurées et développées, d'accès accru aux services de base, aux services marchands d'intérêt transfrontalier, aux infrastructures économiques de productivités et de développement des activités économiques pour toute la population de la zone transfrontalière et en particulier pour les femmes et les jeunes et les personnes déplacées ;

ET que les hypothèses d'une stabilisation de la situation sécuritaire dans la zone et d'une accessibilité aux zones et aux populations sont vérifiées ;

ALORS l'action contribuera à prévenir les conflits et à atténuer l'impact de ceux-ci dans les zones frontalières en améliorant les capacités de résilience des populations face aux crises

#### Fenêtre Afrique Centrale

La logique d'intervention sous-jacente de cette action est de renforcer, pérenniser, et rendre plus inclusifs les mécanismes communautaires et régionaux de prévention et gestion de litiges agro-sylvo-pastoraux afin de stabiliser les frontières et préserver les services écosystémiques dans les zones d'intervention de l'action.

SI les acteurs locaux dans les zones transfrontalières (principalement agriculteurs autochtones) et les éleveurs allochtones empruntant les corridors de transhumance vers la RCA, du fait du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, disposent de mécanismes de gestion des conflits pour faciliter la cohabitation pacifique intercommunautaire et pour une meilleure gestion des litiges agro-pastoraux transfrontaliers;

SI les autorités locales et les groupements communautaires disposent des moyens pour assurer la maintenance des petites infrastructures pour les couloirs de transhumance comme actions pour générer du lien en réunissant les communautés autour de projets communs ;

SI les gestionnaires des unités d'aires protégées sont formés et appliquent les bonnes pratiques de gestion des conflits dont notamment la mise en place de comités et réseaux de médiation agropastorale ;

SI les quatre pays concernés renforcent leur coopération bilatérale et régionale par une meilleure intégration dans les décisions politiques des expériences des acteurs locaux;

ALORS la résilience des communautés riveraines des frontières entre la RCA et le Tchad, le Cameroun est renforcée en permettant non seulement de préserver les zones de pâturages et les habitats naturels, favorisant ainsi la coexistence harmonieuse entre les écosystèmes et les populations locales, mais aussi de contribuer à renforcer les capacités locales en matière de gestion durable des ressources naturelles.

### 3.6 Matrice du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, de l'établissement des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être élaboré au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être indiquées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à ce document d'action, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles (jalons) intermédiaires pour les indicateurs des produits attendus et des réalisations si besoin.

- Le premier rapport d'avancement doit inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de référence/cibles).
- Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final doit inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice du cadre logique indicatif peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action. Les activités, les produits attendus et les indicateurs, valeurs cibles et valeurs de référence associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucune modification n'étant nécessaire à la décision de financement.

MODALITÉ DE PROJET (3 niveaux de résultats / indicateurs / source de données / hypothèses – pas d'activités)

Résultats	Chaîne des résultats (@): Principaux résultats attendus (10 au maximum)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années) <sup>15</sup>	Valeurs cibles (valeurs et années) <sup>16</sup>	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	Prévenir et atténuer l'impact des conflits locaux dans les zones frontalières.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évolution du nombre de conflits dans la zone d'intervention</li> <li>2. Nombre de personnes déplacées internes et de déplacées forcées</li> <li>3. Nombre de personnes en urgence humanitaire</li> <li>4. Nombre de conflits agro-pastoraux, de transhumance ou liés aux changements climatiques</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. À déterminer</li> <li>2. À déterminer</li> <li>3. À déterminer</li> <li>4. À déterminer</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. À déterminer</li> <li>2. À déterminer</li> <li>3. À déterminer</li> <li>4. À déterminer</li> <li>5. À déterminer</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rapport d'évaluation d'impact</li> <li>2. Données ACLED sur l'évolution des faits d'insécurité et des victimes</li> <li>3. Statistiques nationales sur les personnes déplacées</li> </ol>	<i>Non applicable</i>
<i>Fenêtre Afrique de l'Ouest</i>						

<sup>15</sup> L'année de référence ainsi que les valeurs manquantes seront établies en phase de démarrage.

<sup>16</sup> L'année de référence ainsi que les valeurs manquantes seront établies en phase de démarrage.

<b>Réalisation 1</b>	1 Les dynamiques transfrontalières de vigilance communautaire autour des ressources naturelles, de la transhumance, de l'insécurité et de la cohésion sociale sont soutenues.	1.1 Niveau de prise en compte de la dimension transfrontalière dans la gestion des ressources naturelles, de la transhumance, de l'insécurité et de la cohésion sociale, par les populations de zone 1.2. Nombre d'actions transfrontalières réalisées par les acteurs locaux 1.3. Perception de l'évolution des relations transfrontalières entre les acteurs locaux de la zone 1.4 Nombre d'initiatives en lien avec les dynamiques transfrontalières mises en place	1.1 À déterminer 1.2 À déterminer 1.3 À déterminer 1.4 À déterminer 1.5 À déterminer	1.1 À déterminer 1.2 À déterminer 1.3 À déterminer 1.4 À déterminer 1.5 À déterminer	1.1. Données d'enquête 1.2 Rapport d'activités 1.3. Rapports d'analyse	Accessibilité des zones d'intervention Stabilisation de la situation sécuritaire permettant d'agir Situation géopolitique régionale favorable aux appuis Implication des autorités nationales (lorsque possible) et locales
<b>Réalisation 2</b>	2 L'accès aux services sociaux de base, aux services marchands d'intérêt transfrontalier, la productivité et la valorisation durable et résiliente au climat des filières agro-pastorales et halieutiques sont améliorés.	2.1. Évolution des taux d'accès aux services de base dans les collectivités cibles 2.2. Évolution de l'accès aux infrastructures économiques et aux aménagements par les acteurs locaux de part et d'autre des frontières 2.3. Évolution du niveau de productivité des filières agropastorales et halieutiques 2.4 : Évolution de la création d'activités économiques dans la zone 2.5 Intégration des personnes déplacées dans l'accès aux services sociaux et services d'intérêt marchand	2.1. A déterminer 2.2. A déterminer 2.3. A déterminer 2.4 : A déterminer 2.5 A déterminer	2.1. + 10% 2.2. A déterminer 2.3. + 20% 2.4 : + 10% 2.5 A déterminer	2.1 Rapports d'enquêtes, statistiques nationales et locales 2.2 Rapports d'enquêtes, statistiques nationales et locales 2.3 : Rapport d'activités 2.4 : Rapport d'activités	
<i>Fenêtre Afrique Centrale</i>						
<b>Réalisation 3</b>	3 Les conflits agro-pastoraux transfrontaliers sont gérés par la mise en place et/ou le soutien à des mécanismes communautaires locaux de prévention et de gestion des conflits, y compris avec la participation active des femmes et des jeunes	3.1 Nombre de conflits agro-pastoraux, de transhumance ou liés aux changements climatiques résolus par les mécanismes communautaires locaux (désagrégé par pays) 3.2 Nombre de personnes ayant directement bénéficié de programmes	3.1 À déterminer 3.2 À déterminer	3.1 À déterminer 3.2 À déterminer	3.1 Rapports de l'Observatoire régional du nexus paix-pastoralisme-conservation (OFAC)	Les gouvernements des pays impliqués dans l'intervention maintiennent leur volonté politique de

		soutenus par l'UE dans le domaine de la prévention des conflits (GERF 2.24), désagrégé par sexe				s'engager dans la réduction des conflits Pas d'ultérieurs conflits régionaux ou nationaux majeurs dans la région Les communautés locales et les chefs traditionnels sont prêts à participer aux activités du projet et à collaborer Les relations entre les différents prenantes au niveau local et régional sont collaboratives
<b>Réalisation 4</b>	4 Les actions illégales et conflits agro-pastoraux dans et autour des aires protégées frontalières sont réduits par la mise en place de partenariats entre les équipes de gestion des aires protégées et les acteurs locaux.	4.1 Nombre de partenariats finalisés, validés et mis en œuvre entre la gestion des parcs nationaux et les acteurs locaux. (désagrégé par pays)  4.2 Nombre de conflits agro-pastoraux résolus de manière concertée et conjointe par les communautés et les équipes de gestion des aires protégées (désagrégé par pays)	4.1 À déterminer  4.2 À déterminer	4.1 À déterminer  4.2 À déterminer	4.1 Rapports et comptes rendus des réunions 4.2 Accords de partenariat 4.3 Rapports de l'Observatoire régional du nexus paix-pastoralisme-conservation (OFAC)	
<b>Réalisation 5</b>	5 La gouvernance locale transfrontalière est renforcée en contribuant aux dialogues locaux et de haut niveau de manière inclusive	5.1 Nombre d'institutions publiques ou d'acteurs étatiques soutenus par l'UE en matière de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (GERF 2.23)  5.2 Évolution du nombre d'initiatives transfrontalières mises en œuvre et fonctionnelles/efficaces	5.1 À déterminer  5.2 À déterminer	5.1 À déterminer  5.2 À déterminer	4.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE  4.2 Rapports des réunions de haut niveau. 4.3 Accords négociés	
<i>Fenêtre Afrique de l'Ouest</i>						
<b>Produit 1 lié à la réalisation 1</b>	1.1. Les cadres institutionnels de coopération transfrontalière et d'échanges entre les acteurs locaux des zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo sont renforcés	1.1.1. Nombre de cadres institutionnels de coopération transfrontalière créés ou renforcés  1.1.2. Nombre de rencontres d'échange réalisées	1.1.1. 0 1.1.2. 0	1.1.1. 10 1.1.2. 100	1.1.1. Rapport d'activité	Adhésion des communautés, des autorités locales et des autorités nationales (lorsque possible)
<b>Produit 2 lié à la réalisation 1</b>	1.2. Les capacités et compétences des acteurs locaux sont renforcées dans les domaines de la vigilance communautaire, la cohésion sociale y	1.2.1. Nombre d'organisations d'acteurs locaux formées	1.2.1.0  1.2.2. 0	1.2.1. 200  1.2.2. 100	1.2.1. Rapports de formation 1.2.2. Rapport d'activité	Participations des acteurs

	compris la prise en compte des questions de genre et la résilience face aux crises	1.2.2. Nombre de séances de plaidoyer et de sensibilisation réalisées par les acteurs locaux 1.2.3. Nombre d'initiatives de dialogue communautaire sur la prévention de l'extrémisme violent mises en œuvre par les acteurs locaux intégrant les femmes et les jeunes	1.2.3. 0	1.2.3. 100	1.2.3. Rapport d'activité	locaux et acceptations d'appliquer les nouvelles compétences et les nouveaux outils
<b>Produit 3 lié à la réalisation 1</b>	1.3 Les échanges entre les acteurs de la société civile et les autorités locales sont renforcés dans les cadres de coopération transfrontalière	1.3.1. Nombre de séances d'échange réalisées entre les acteurs de la société civile et les autorités locales sur la coopération transfrontalière 1.3.2. Nombre d'actions réalisées par les organisations de société civile 1.3.3 Nombre d'échanges incluant les femmes et les jeunes 1.3.4. Étendue de la participation des femmes et des organisations de défense des droits des femmes au dialogue social (EU GAP III)	1.3.1. 0 1.3.2. 0 1.3.3 : 0 1.3.4 A déterminer	1.3.1. 50 1.3.2. 100 1.3.3 : 50 1.3.4 A déterminer	1.3.1. Comptes rendu des échanges  1.3.2. Rapport d'activité	Accessibilité aux sites  Acceptation d'implication des collectivités territoriales et des services techniques des États et des autorités nationales Acceptation de prise en charge de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement des réalisations
<b>Produit 1 lié à la réalisation 2</b>	2.1. Des infrastructures et services sociaux de base sont réalisées dans les zones de déficit majeurs et notamment dans les communes d'accueil des personnes déplacées	2.1.1. Nombre d'infrastructures réalisées 2.1.2. Nombre de nouveaux services mis en place  2.1.3 Nombre de bénéficiaires ayant accès à ces services (désagrégé par sexe)	2.1.1. 0 2.1.2. 0  2.1.3 A déterminer	2.1.1. 100 2.1.2. 100  2.1.3 A déterminer	2.1.1. Rapports de réalisations d'infrastructures, PV de réception 2.1.2. Rapports de réalisations d'infrastructures, PV de réception	
<b>Produit 2 lié à la réalisation 2</b>	2.2 Des infrastructures commerciales transfrontalières intégrées et des aménagements agropastoraux réalisés en soutien aux dynamiques de développement transfrontalier, de valorisation durable et résiliente au climat des filières agropastorales et halieutiques et en complémentarité avec les initiatives en cours dans le cadre du PRADEP-AOS	2.2.1. Nombre d'infrastructures commerciales transfrontalières intégrées complémentaires réalisées 2.2.2 : Nombre d'infrastructures et d'aménagements agrosylvopastoraux et halieutiques réalisés 2.2.3. Nombre de nouveaux services marchands fournis aux acteurs économiques	2.2.1. à déterminer 2.2.2. à déterminer 2.2.3 : à déterminer 2.2.4 : 0  2.2.5 : à déterminer	2.2.1. à déterminer 2.2.2. à déterminer 2.2.3 : à déterminer 2.2.4 : +10%  2.2.5 : à déterminer	2.2.1. Rapports de réalisations d'infrastructures socioéconomiques, PV de réception 2.2.2. Enquête auprès de bénéficiaires	

		2.2.4. Évolution de la productivité des secteurs agrosylvopastorales et halieutiques  2.2.5 Nombre de bénéficiaires ayant accès à ces infrastructures (désagrégé par sexe)				
<b>Produit 3 lié à la réalisation 2</b>	2.3. Des appuis et assistances techniques sont fournis aux acteurs locaux en partenariat avec les collectivités territoriales sur la valorisation des chaînes de valeur intégrées pour la création d'emplois et de revenus dans les filières locales porteuses, de développement de l'entrepreneuriat au profit des femmes et des jeunes	2.3.1. Nombre de jeunes et de femmes ayant reçu un accompagnement dans la mise en œuvre de leur activité. 2.3.2. Nombre d'emplois créés en faveur des jeunes et des femmes 2.3.3 : Nombre d'appuis- conseils et de services économiques et techniques fournis aux acteurs locaux 2.3.4. Évolution du niveau de revenu global des jeunes et des femmes dans la zone  2.3.5. Nombre de pratiques visant à éliminer les obstacles empêchant les femmes d'accéder au marché, à l'investissement et au développement économique (EU GAP III)	2.3.1 : A déterminer 2.3.2 : A déterminer 2.3.3 A déterminer 2.3.4 : A déterminer  2.3.5 : A déterminer	2.3.1 : A déterminer 2.3.2 : A déterminer 2.3.3 A déterminer 2.3.4 : A déterminer  2.3.5 : A déterminer	2.3.1. Rapports d'activités 2.3.2 : Rapports d'enquêtes de satisfaction 2.3.3: rapports de suivi évaluation	
<i>Fenêtre Afrique Centrale</i>						
<b>Produit 1 lié à la réalisation 3</b>	3.1 Les méthodes de gestion durable des conflits agro-pastoraux sont actualisées par des consultations et études	3.1.1 Nombre de rapports de consultation produits 3.1.2 Nombre de personnes consultées pour chaque rapport de consultation avec le soutien de l'UE (désagrégé par pays, par sexe, par âge)	3.1.1 : A déterminer 3.1.2 : A déterminer	3.1.1 : A déterminer 3.1.2 : A déterminer	3.1.1 Rapports d'avancement de l'intervention financée par l'UE	L'accès aux zones d'intervention au Soudan est possible
<b>Produit 2 lié à la réalisation 3</b>	3.2 Les mécanismes communautaires de prévention et gestion des conflits sont créés ou renforcés et sont plus inclusifs	3.2.1 Nombre de médiateurs communautaires formés par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues en consolidation de la paix (désagrégé par pays, par sexe, par âge)	3.2.1 A déterminer 3.2.2 1 A déterminer	3.2.1 A déterminer 3.2.2 A déterminer	3.2.1 Rapports de formation pré-test et post-tests 3.2.2 Enquête de perception menée et budgétisée par l'intervention financée par l'UE	Il existe une bonne collaboration entre les parties prenantes

		3.2.2 Nombre d'intervenants déclarant être parvenus à un consensus sur une question qui les divisaient avec le soutien de l'UE (désagrégé par pays, par sexe, par âge)				Accessibilité aux sites
<b>Produit 3 lié à la réalisation 3</b>	3.3 Les partenaires et services techniques déconcentrés sont appuyés dans la gestion des conflits	3.3.1 Nombre de membres des parcs nationaux et d'acteurs locaux formés par l'intervention financée par l'UE avec des connaissances et/ou des compétences accrues en matière de gestion des conflits (désagrégé par pays et par sexe)	3.3.1 A déterminer	3.3.1 A déterminer	3.2.1 Rapports de formation pré-test et post-tests	Adhésion des autorités nationales (où possible) et des communautés locales
<b>Produit 1 lié à la réalisation 4</b>	4.1 Les capacités de gestion des conflits des délégataires de gestion d'aires protégées sont renforcées	4.1.1 Nombre de sessions de formation pour les gardes des parcs et les membres des différentes communautés affectées par les parcs nationaux 4.1.2 Nombre d'intervenants qui considèrent que la formation leur a permis de mieux gérer et résoudre les conflits autour de l'utilisation des parcs nationaux (désagrégé par pays, par sexe, par âge)	4.1.1 A déterminer 4.1.2 A déterminer	4.1.1 A déterminer 4.1.2 A déterminer	4.1.1 Rapports, supports de formation et listes de participants à la formation 4.1.2 Enquête de perception menée et budgétisée par l'intervention financée par l'UE	Développement d'une approche comprise et acceptée dans un but d'autonomisation des processus de médiation et de dialogue communautaire et politique
<b>Produit 2 lié à la réalisation 4</b>	4.2 Les capacités de gestion des conflits des parties prenantes riveraines des aires protégées sont renforcées	4.2.1 Nombre d'ateliers communautaires locaux organisés pour les principales parties prenantes ayant des intérêts concurrents dans les parcs nationaux 4.2.2 Nombre d'intervenants déclarant être parvenus à un consensus sur les questions qui les divisaient	4.2.1 A déterminer 4.2.2 A déterminer	4.2.1 A déterminer 4.2.2 A déterminer	4.2.1 Comptes rendus des ateliers communautaires locaux 4.2.2 Enquête de perception menée et budgétisée par l'intervention financée par l'UE	Implication active des Délégations pour une coordination dynamique des partenaires de mise en œuvre des programmes actifs sur le nexus paix-conservation-pastoralisme
<b>Produit 1 lié à la réalisation 5</b>	5.1 La gouvernance et les dialogues transfrontaliers locaux sont renforcés	5.1.1 Nombre d'espaces de dialogue transfrontaliers réunissant des représentants des collectivités, y compris les organisations pour les droits des femmes, jeunes et personnes en situation de handicap, et des autorités facilités avec le soutien de l'UE	5.1.1 A déterminer 5.2.1 A déterminer	5.1.1 A déterminer 5.2.1 A déterminer	5.1.1 Compte rendus des espaces de dialogues 5.1.2 Fiches de présence	

<b>Produit 2 lié à la réalisation 5</b>	5.2 Les dispositifs de gouvernance à l'échelle nationale sont alimentés des expériences vécues par les populations concernées par la transhumance	5.2.1 Nombre de réunions de haut niveau aboutissant à des engagements, organisées facilitées avec le soutien de l'UE	5.2.1 A déterminer	5.2.1 A déterminer	5.2.1 Rapports des réunions de haut niveau	
<b>Produit 3 lié à la réalisation 5</b>	5.3 Les mécanismes de gouvernance sous-régionale sont soutenus	5.3.1 Nombre d'organisations régionales, y compris les organisations pour les droits des femmes, jeunes et personnes en situation de handicap où possible, et internationales participant aux réunions de haut niveau	5.3.1 A déterminer	5.3.1 A déterminer	5.3.1 Rapports des réunions de haut niveau 5.3.2 Liste des participants	
<b>Produit 4 lié à la réalisation 5</b>	5.4 Les mécanismes de concertation des partenaires de mise en œuvre actifs sur le nexus paix-pastoralisme-conservation sont améliorés	5.4.1 Nombre des réunions de coordination entre partenaires de mise en œuvre sur le nexus « paix-pastoralisme-conservation facilitées avec le soutien de l'UE 5.4.2 Accords de coopération entre partenaires de mise en œuvre facilités avec le soutien de l'UE	5.4.1 A déterminer 5.4.2 A déterminer	5.4.1 A déterminer 5.4.2 A déterminer	5.4.1 Comptes rendus des réunions 5.4.2 Texte des accords	

## 4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour les activités prévues dans la fenêtre Afrique de l'ouest. Il n'est pas envisagé de conclure des conventions de financement pour la fenêtre Afrique centrale.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (fenêtre Afrique de l'ouest) et de la date d'adoption par la Commission de la présente décision de financement (fenêtre Afrique centrale).

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

NA

### 4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'UE pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>17</sup>.

#### 4.4.1 Gestion directe (subventions)

##### **Subventions (gestion directe):**

##### **a) Objet de la (des) subvention(s)**

Il est prévu d'octroyer une ou plusieurs subventions pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques 1 et 2 (fenêtre Afrique de l'Ouest).

##### **b) Type de demandeurs visés**

Organisations non gouvernementales, opérateurs du secteur public, autorités locales, organisations internationales.

##### **c) Justification d'une subvention directe**

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions au type de demandeurs mentionnés sous le point précédent sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Expérience dans un ou plusieurs pays de la fenêtre Afrique de l'Ouest;
- Expérience dans la mise en œuvre et la coordination de projets transfrontaliers;
- Expérience avérée dans un ou plusieurs des domaines concernés.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car le Burkina Faso se trouve dans l'une des situations de crise telles que

<sup>17</sup> [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu). Veuillez noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site internet, c'est la version du JO qui fait foi.

définies à l'article 2, paragraphe 21, du Règlement financier à la date de la décision de financement (art. 195 (a) du Règlement financier).

-----  
La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères définis à la section 4.4.4 ci-dessous.

#### 4.4.2 Gestion directe (subventions)

##### **Subventions (gestion directe):**

##### **a) Objet de la (des) subvention(s)**

Il est prévu d'octroyer deux subventions pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques 3, 4 et 5 (fenêtre Afrique Centrale), à l'exception de l'activité « réalisation d'études sur les dynamiques et l'impact de la transhumance sur le nexus paix-pastoralisme-conservation et soutien aux activités de partage/diffusion au niveau régional et national » liée au produit 5.3.

##### **b) Type de demandeurs visés**

Organisations non gouvernementales internationales spécialistes de la médiation.

##### **c) Justification d'une subvention directe**

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à Concordis International et au Centre pour le Dialogue Humanitaire.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car l'ensemble des pays de la région (République centrafricaine, Tchad, Cameroun et Soudan) se trouvent dans l'une des situations de crise telles que définies à l'article 2, paragraphe 21, du Règlement financier à la date de la décision de financement (art. 195 (a) du Règlement financier).

-----  
La partie de l'action relevant de l'enveloppe budgétaire réservée aux subventions peut, partiellement ou totalement et y compris lorsqu'une entité est désignée pour recevoir une subvention sans appel à propositions, être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission en utilisant les critères définis à la section 4.4.4 ci-dessous.

#### 4.4.3 Gestion directe (marchés publics)

Un marché public sera lancé pour réaliser l'activité « réalisation d'études sur les dynamiques et l'impact de la transhumance sur le nexus paix-pastoralisme-conservation et soutien aux activités de partage/diffusion au niveau régional et national » liée au produit 5.3.

Cet appel a été lancé en mars 2024 sous une clause suspensive avant l'adoption de la présente décision. La clause suspensive est justifiée car cette activité est nécessaire pour le démarrage des activités liées aux autres produits de la composante Afrique Centrale.

#### 4.4.4 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

En raison de circonstances exceptionnelles indépendante de la volonté de la Commission, ou en cas d'échec des négociations avec les entités mentionnés au point 4.4.1 pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques 1 et 2 (fenêtre Afrique de l'Ouest), une négociation pourrait être initiée pour une mise en œuvre en gestion indirecte avec une ou plusieurs entités qui seraient sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants : capacité opérationnelle dans le pays et dans la zone d'intervention (pour la fenêtre Afrique de l'Ouest), expérience fructueuse dans les thématiques concernées, expérience et compétences sur la mise en place de l'assistance technique aux autorités locales et sur les questions de coopération

transfrontalière, capacités à s'appuyer et à mobiliser les structures locales selon l'approche de gestion sensible aux conflits.

En raison de circonstances exceptionnelles indépendante de la volonté de la Commission, ou en cas d'échec des négociations avec les entités mentionnés au point 4.4.2 pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques 3, 4 et 5 (fenêtre Afrique Centrale), une négociation pourrait être initiée pour une mise en œuvre en gestion indirecte avec une ou plusieurs entités qui seraient sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants : capacité opérationnelle dans le pays et dans la zone d'intervention (pour la fenêtre Afrique Centrale), expérience fructueuse dans les thématiques concernées, expérience et compétences sur la mise en place de l'assistance technique aux autorités locales et sur les questions de coopération transfrontalière (et plus particulièrement en matière de transhumance), capacités à s'appuyer et à mobiliser les structures locales selon l'approche de gestion sensible aux conflits.

#### 4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI – Europe dans le monde).

#### 4.6. Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'Union (montant en EUR)</b>
<b>Modalités de mise en œuvre</b> – voir section 4.4	
<b>Objectifs/Produits 1 et 2 (fenêtre Afrique de l'Ouest)</b> composé de	
Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1	15 000 000
<b>Objectifs/Produits 3, 4 et 5 (fenêtre Afrique Centrale)</b> composé de	
Subventions (gestion directe) – voir section 4.4.1	21 500 000
Marchés publics (gestion directe) – voir section 4.4.2	1 000 000
<b>Subventions</b> – enveloppe totale de la section 4.4.1 et 4.4.2	36 500 000
<b>Marchés publics</b> – enveloppe totale de la section 4.4.2	1 000 000
<b>Évaluation</b> – voir section 5.2	peut être couvert par une autre décision
<b>Audit</b> – voir section 5.3	
<b>Totaux</b>	37 500 000

#### 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Pour la fenêtre Afrique de l'Ouest, la structure indicative de gouvernance de l'action sera la suivante :  
Un comité régional de pilotage comprenant :

- Les services de la Commission Européenne dans les pays ciblés (Bénin, Burkina Faso, Togo) ;

- L'UEMOA, notamment ses services pertinents pour la coopération frontalière, la paix et la sécurité ;
- Des représentants des ministères techniques des Etats ciblés (lorsque possible) ;
- L'opérateur principal ou les opérateurs chargés de l'exécution.

Les modalités et composition spécifiques du comité de pilotage seront convenues lors de la phase de démarrage.

La possibilité de comités nationaux de coordination technique dans chacun des trois pays pour une meilleure coordination et suivi des activités, impliquant les structures nationales et locales concernées, sera étudiée lors de la phase de démarrage.

Pour la fenêtre Afrique Centrale, il est prévu que les partenaires de mise en œuvre respectifs assumeront la responsabilité de collaborer avec les acteurs identifiés dans le projet, au niveau local, national et régional. En vue d'assurer une bonne coordination des partenaires de mise en œuvre de l'action (ainsi qu'avec les autres actions régionales dans les domaines de l'agro-pastoralisme et de la conservation), il est prévu la mise en place des structures clés suivantes :

- Un comité de pilotage sera mis en place comprenant les services de la Commission Européenne dans les pays ciblés (Tchad, RCA, Cameroun, Soudan), les partenaires de mise en œuvre des actions régionales du nexus paix-pastoralisme-conservation, et si possible les autorités nationales impliquées dans le projet. Les modalités du comité de pilotage seront convenues lors de la phase de démarrage. Il est prévu qu'il se réunisse deux fois par an.
- Des réunions de coordination technique seront organisées trimestriellement pour suivre les activités des partenaires de mise en œuvre. Les participants à ces rencontres seront convenus lors de la phase de démarrage. Cela permettra l'échange d'informations et une meilleure coordination et suivi dans l'ensemble de l'action.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et afin de préserver les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action et peut signer ou s'engager dans des déclarations conjointes, dans le but de renforcer la visibilité de l'Union et de sa contribution à la présente action et d'assurer une coordination efficace.

## 5 MESURE DES PERFORMANCES

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport fournit un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et réalisations directes) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Chaque entité chargée de la mise en œuvre aura des responsabilités spécifiques en matière de suivi et d'établissement de rapports dans le cadre de cette action. Des indicateurs communs seront utilisés dans la mesure du possible afin de permettre l'établissement de rapports à l'échelle du document d'action. Les valeurs des indicateurs pourraient être mesurées au niveau régional ou national, puis harmonisées en fonction de la nature des activités.

Tous les contrôles et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte le principe de l'égalité des sexes, l'approche fondée sur les droits de l'homme et les droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion et la diversité. Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe.

L'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) sera utilisé comme source de données lorsque d'autres sources (données nationales, régionales et locales) ne sont pas disponibles pour vérifier si les résultats escomptés ont, dans une large mesure, bénéficié aux groupes, aux ménages et aux individus défavorisés sur le plan socio-économique. L'étude d'impact sur le développement peut également être réalisée au début de la phase de mise en œuvre pour a) localiser les lieux où vivent les personnes les plus vulnérables et les cibler géographiquement ; b) identifier les principaux facteurs d'inégalité (par exemple, les raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas accès à certains services) ; c) mettre en évidence les intersectionnalités (par exemple, les 40 % de personnes ayant les revenus les plus faibles qui sont des femmes, des enfants, etc.).

## 5.2 Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une/des évaluation(s) à mi-parcours et finale(s) sera(ont) effectuée(s) pour la présente action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants dans le cadre d'un contrat avec la Commission ou par un partenaire chargé de la mise en œuvre.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins de résolution des problèmes et d'apprentissage, en particulier en ce qui concerne l'adaptation de l'action à des besoins changeants et la complémentarité avec les autres actions en cours.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que l'action est complémentaire à d'autres interventions et qu'elle contribue à répondre aux besoins de mise en œuvre des politiques publiques nationales.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Toutes les évaluations doivent déterminer dans quelle mesure l'action tient compte de l'approche fondée sur les droits de l'homme et comment elle contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'autonomisation des femmes et à l'intégration des personnes handicapées. Les équipes d'évaluation seront assurées de disposer d'une expertise en matière de droits de l'homme, de handicap et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le plan d'évaluation (ou la composante de l'évaluation prévue) doit évaluer l'impact distributif des activités entreprises sur les individus, les ménages ou les groupes défavorisés sur le plan socio-économique. Cette évaluation peut être réalisée à l'aide de l'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA). L'analyse DIA examine le ciblage efficace des bénéficiaires des interventions de développement, en identifiant si plus de 40 % des bénéficiaires se situent dans les deux quintiles inférieurs de la distribution des revenus ou de la richesse.

Elle permet également d'évaluer si un ciblage efficace a été effectué vers les femmes, les enfants et les jeunes ou d'autres groupes défavorisés (par exemple, les minorités ethniques) ou au niveau territorial.

Les rapports d'évaluation peuvent être partagés avec les partenaires et d'autres parties prenantes clés, conformément aux meilleures pratiques de diffusion des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, appliquent les ajustements nécessaires.

Le financement de l'évaluation peut être couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

### 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027, une nouvelle approche pour la mise en commun, la programmation et le déploiement des ressources en matière de communication stratégique et de diplomatie publique sera adoptée.

Conformément au document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE –Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'Union, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'Union et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées. Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'Union.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces ressources seront prévues dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## Annexe 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. La détermination du niveau de l'intervention primaire permettra:

- d'articuler les actions ou les contrats en fonction d'une chaîne des résultats attendus et de leur permettre ainsi d'assurer un suivi et un compte rendu efficaces des performances;
- de différencier ces actions ou contrats de ceux qui ne produisent pas de résultats en matière de développement directement mesurables, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire des audits, des évaluations);
- de disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et de tous les contrats porteurs de résultats.

Les interventions primaires sont indiquées lors de la conception de chaque action par le service responsable (délégation ou unité opérationnelle du siège).

Le niveau de l'intervention primaire choisi peut être modifié (directement dans OPSYS) et la modification ne constitue pas une modification du document d'action.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme (cochez l'une des quatre options suivantes);

<b>Niveau Contrat</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Indicativement : subventions avec des organisations non gouvernementales (EUR 15 000 000) pour la mise en œuvre des objectives spécifiques 1 et 2 (fenêtre Afrique de l'Ouest)
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Indicativement : subventions à Concordis International et au Centre pour le Dialogue Humanitaire (EUR 21 500 000) pour la mise en œuvre des objectives spécifiques 3, 4 et 5 (fenêtre Afrique Centrale) à l'exception de l'activité « réalisation d'études sur les dynamiques et l'impact de la transhumance sur le nexus paix-pastoralisme-conservation et soutien aux activités de partage/diffusion au niveau régional et national » liée au produit 5.3
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	Indicativement : contrat de service (EUR 1 000 000) pour la mise en œuvre de l'activité « réalisation d'études sur les dynamiques et l'impact de la transhumance sur le nexus paix-pastoralisme-conservation et soutien aux activités de partage/diffusion au niveau régional et national » liée au produit 5.3